



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

|                            |
|----------------------------|
| <b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b> |
| <b>26 JANVIER 2026</b>     |

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **26 janvier 2026** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Jean-François Breton  
Siège #2 - Jean-François Poulin  
Siège #3 - Étienne Groleau  
Siège #4 - Christian Claveau  
Siège #5 - André Roy  
Siège #6 - Jean Lessard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Annie Roy, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

#### **1.1 - Avis d'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements #2025-61000-06**

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, seront expliqués et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet

### **2 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

#### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 - Avis d'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements #2025-61000-06**

#### **2 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE**

**4.1 - Séance ordinaire du 1er décembre 2025**

**4.2 - Séance extraordinaire du 8 décembre 2025 (Budget)**

2026-  
01-9342

2026-  
01-9343



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

- 4.3 - Séance extraordinaire du 8 décembre 2025
- 5 - CORRESPONDANCE
- 6 - RAPPORT DES COMMISSIONS
  - 6.1 - Nomination du représentant de la Municipalité auprès de Réseau biblio
- 7 - GREFFE
  - 7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2026-61000-02 « Règlement concernant les ententes relatives a des travaux municipaux »
  - 7.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2026-61000-03 « Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) de la municipalité d'East Broughton »
  - 7.3 - Adoption du règlement # 2026-13000-01 « Règlement décrétant les taxes et tarifs de compensations pour l'année 2026 »
  - 7.4 - Adoption du règlement # 2025-61000-07 « Amendement du règlement 2021-226 concernant la circulation et le stationnement
  - 7.5 - Adoption du règlement #2025-61000-08 décrétant l'amendement du règlement de 2020-RM-SQ-4 et 2018-RM-SQ-5-6
  - 7.6 - Adoption du premier projet de règlement #2025-61000-06 amendant le règlement de zonage 97-027
  - 7.7 - Adoption du règlement # 2026-11000-02 « Règlement sur le traitement des élus municipaux »
  - 7.8 - Adoption du Règlement # 2026-11001-01 « Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »
  - 7.9 - Adoption du Règlement # 2026-16000-01 « Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »
- 8 - ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 8.1 - Comptes à payer pour le mois de décembre 2025
  - 8.2 - Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$
  - 8.3 - Dépôt du document explicatif du budget 2026
  - 8.4 - Offre de service - Réalisation de travaux en matière de taxes à la consommation
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE
  - 9.1 - Dépôt du bilan mensuel de décembre 2025
- 10 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 10.1 - DM-2025-07 - lot 4 545 998
  - 10.2 - Dépôt du procès-verbal de la rencontre ordinaire du CCU du 11 décembre 2025
    - 10.2.1 - Dépôt du procès-verbal de la rencontre ordinaire du CCU du 18 novembre 2025
  - 10.3 - DM-2025-08 - Lot 4 543 555
- 11 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS
  - 11.1 - Demande de permis de réunion
  - 11.2 - EMBAUCHE COORDONNATEUR DES ACTIVITÉES ESTIVAL



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

11.3 - Inscriptions soccer 2026

11.4 - Camp de jour 2026

11.5 - PAFIRSPA 1

11.6 - PAFIRSPA 2

11.7 - Gala de boxe 2026

11.8 - Panneau indicateur

11.9 - Embauche - Loic Maheu

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - PROCHAINE SÉANCE

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Francois Breton et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

#### **4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE**

2026-  
01-9344

##### **4.1 - Séance ordinaire du 1er décembre 2025**

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Jean-Francois Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025.

**ADOPTÉE**

2026-  
01-9345

##### **4.2 - Séance extraordinaire du 8 décembre 2025 (Budget)**

La lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Etienne Breton et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025.

**ADOPTÉE**

2026-  
01-9346

##### **4.3 - Séance extraordinaire du 8 décembre 2025**

La lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Jean-Francois Breton et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025.



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### **5 - CORRESPONDANCE**

Aucune nouvelle correspondance n'est apportée à l'attention conseil.

### **6 - RAPPORT DES COMMISSIONS**

Jean-Francois Breton nous parle sécurité publique  
Jean-francois Poulin nous parle de développement économique  
Etienne Groleau nous parle de loisirs et culture

Christian Claveau nous parle de la commission de l'administration  
André Roy nous parle de l'aménagement du territoire, urbanisme  
Jean Lessard nous parle de travaux publique

2026-  
01-9347

#### **6.1 - Nomination du représentant de la Municipalité auprès de Réseau biblio**

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer ses représentants auprès de Réseau Biblio

POUR CE MOTIF il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER Étienne Groleau et Jean Lessard à titre de représentant de la Municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

### **7 - GREFFE**

2026-  
01-9348

#### **7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2026-61000-02 « Règlement concernant les ententes relatives a des travaux municipaux »**

L'avis de motion est donné par André Roy en vue d'adopter le règlement # 2026-61000-02 « Règlement concernant les ententes relatives a des travaux municipaux ».

Le projet de règlement est déposé

2026-  
01-9349

#### **7.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2026-61000-03 « Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) de la municipalité d'East Broughton »**

L'avis de motion est donné par Christian Claveau en vue d'adopter le règlement # 2026-61000-03 « Règlement concernant les ententes relatives a des travaux municipaux ».

Le projet de règlement est déposé

2026-  
01-9350

#### **7.3 - Adoption du règlement # 2026-13000-01 « Règlement décrétant les taxes et tarifs de compensations pour l'année 2026 »**

ATTENDU QUE le code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

municipaux, les diverses tarifications, ainsi que les modalités applicables à ces taxes, doivent être fixés par règlement ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1), toute municipalité peut également, par règlement, imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles non imposables situés sur son territoire ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 8 décembre 2025 par Jean-Francois Breton et qu'une présentation du Règlement a été faite à cette même séance ;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé le 8 décembre 2025 par Jean-Francois Breton ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Jean Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu' un règlement portant le numéro 2026-13000-01 « Règlement décrétant les taxes et tarifs de compensations pour l'année 2026 » soit et est adopté.

2026-  
01-9351

### **7.4 - Adoption du règlement # 2025-61000-07 « Amendement du règlement 2021-226 concernant la circulation et le stationnement**

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut amender le règlement sur la circulation et le stationnement afin d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection de la 11<sup>e</sup> avenue Nord et de la 13<sup>e</sup> rue Est ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a pour but d'améliorer la sécurité à l'intersection de la 11<sup>e</sup> avenue Nord et de la 13<sup>e</sup> rue Est

ATTENDU qu'un avis de motion pour amender le règlement 2021-226 sur la circulation et le stationnement a été adopté à la séance du conseil du 15 septembre 2025;

ATTENDU QUE le projet de règlement 2025-61000-07 amendant le règlement 2021-226 concernant la circulation et le stationnement a été adopté la séance du Conseil du 15 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Francois Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le projet de règlement 2025-61000-07 amendant le règlement 2021-226 concernant la circulation et le stationnement.

2026-  
01-9352

### **7.5 - Adoption du règlement #2025-61000-08 décrétant l'amendement du règlement de 2020-RM-SQ-4 et 2018-RM-SQ-5-6**

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton désire amender le règlement 2020-RM-SQ-4 concernant les animaux ;



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton désire amender le règlement 2020-RM-SQ -5-6 concernant les nuisances;

ATTENDU QUE ce règlement a pour but de responsabiliser les propriétaires d'immeuble à logement au non-respect, par leurs locataires, des règlements municipaux sur les nuisances et les animaux

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2025 par le conseiller Jean-François Breton ;

ATTENDU QU' un projet de règlement N0 2025-61000-08 décrétant l'amendement du règlement 2020-RM-SQ-4 sur les animaux et du règlement 2018-RM-SQ-5-6 sur les nuisances, a été déposé lors de la séance du conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2025 par le conseiller Jean-François Breton ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Jean-François Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu' un projet de règlement N0 2025-61000-08 décrétant l'amendement du règlement 2020-RM-SQ-4 sur les animaux et du règlement 2018-RM-SQ-5-6 sur les nuisances soit adopté

2026-  
01-9353

### **7.6 - Adoption du premier projet de règlement #2025-61000-06 amendant le règlement de zonage 97-027**

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité d'East Broughton est en vigueur depuis le 12 février 1998 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage et d'y apporter des modifications à certains articles du règlement afin de rendre le règlement conforme aux nouvelles réalités de l'urbanisme;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la session régulière du 1<sup>er</sup> décembre 2025, par le conseiller André Roy;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement 2025-61000-06 amendant le règlement de zonage 97-027 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Etienne Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le 2<sup>e</sup> projet de règlement N0 2025-61000-06 décrétant l'amendement du règlement 97-027 sur le zonage soit adopté

2026-  
01-9354

### **7.7 - Adoption du règlement # 2026-11000-02 « Règlement sur le traitement des élus municipaux »**

ATTENDU QUE Des modifications législatives, effectives à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité ;



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

ATTENDU QU' il y a lieu, en conséquence, de fixer la rémunération applicable aux membres du conseil;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par Jean-Francois Breton pour un Règlement sur le traitement des élus municipaux à la séance ordinaire du 1er décembre 2025 ;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er décembre 2025 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU' un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par André Roy , Appuyé par Jean Lessard, Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement numéro 2026-11000-02 sur le traitement des élus municipaux.

2026-  
01-9355

### **7.8 - Adoption du Règlement # 2026-11001-01 « Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »**

ATTENDU QU' En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

ATTENDU QU' Une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE L'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es ;

ATTENDU QU' Il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus-es révisé, que les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées ;

ATTENDU QUE Le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles de déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du Conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du Conseil de la Municipalité, d'un autre organisme ;

ATTENDU QUE La Municipalité, ce qui inclut les membres de son Conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code ;

ATTENDU QUE L'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

citoyens ;

ATTENDU QU' Une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale constante des membres du Conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics ;

ATTENDU QU' En appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du Conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

ATTENDU QUE Ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues ;

ATTENDU QUE Ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts ;

ATTENDU QUE Tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du Conseil ;

ATTENDU QU' Il incombe à chaque membre du Conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale ;

ATTENDU QU' Une copie du présent règlement a été transmis aux membres du Conseil présents au plus tard, deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

ATTENDU QUE L'avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été fait par Etienne Groleau, lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 1er décembre 2025

ATTENDU QU' Une dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par André Roy,

Appuyé par Etienne Groleau

Et résolu

D'ADOPTER le règlement numéro 2026-11001-01 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

### **7.9 - Adoption du Règlement # 2026-16000-01 « Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »**

ATTENDU QUE La municipalité d'East Broughton est régie par le Code municipal du Québec, c. C-27.1 ;

ATTENDU QUE La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière

2026-  
01-9356





N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE La Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE Conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QUE Le Conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

ATTENDU QUE L'avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été fait par Christian Claveau, lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 1er décembre 2025

ATTENDU QU' Une dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Jean-Francois Poulin,

Appuyé par Jean Lessard

Et résolu

D'ADOPTER le règlement numéro 2026-16000-01 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

### **8 - ADMINISTRATION ET FINANCES**

#### **8.1 - Comptes à payer pour le mois de décembre 2025**

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de décembre 2025 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par Jean-Francois Breton et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 372 197.10 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de décembre 2025 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 121 510.92 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de décembre 2025.

**ADOPTÉE**

2026-  
01-9357



## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

2026-  
01-9358

N° de résolution  
ou annotation

### **8.2 - Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$**

ATTENDU QUE l'article 961.4 alinéa 2 du Code municipal demande de déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean-Francois Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal constate le dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense de plus de 25 000 \$.

2026-  
01-9359

### **8.3 - Dépôt du document explicatif du budget 2026**

ATTENDU QUE le Code municipal prévoit à l'article 957 que la municipalité achemine un document explicatif du budget et du plan triennal d'immobilisation aux citoyens à chaque domicile ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Etienne Breton et résolu

QUE la municipalité dépose son document explicatif du budget et du plan triennal d'immobilisation pour l'année 2026.

2026-  
01-9360

### **8.4 - Offre de service - Réalisation de travaux en matière de taxes à la consommation**

ATTENDU QUE les auditeurs ont soulevés la possibilité de réclamer des remboursements de TVQ à Revenu Québec à 100% au lieu de 50% pour les activités commerciales de l'aréna ;

ATTENDU QUE la municipalité bénéficierait de ces gains de taxes ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu

QUE la municipalité accepte l'offre de service du 6 octobre 2025 de Raymond Chabot tel que décrit dans la soumission :

- Mandat 1 : 10 000 à 12 000 \$.
- Mandat 2 : 30% des gains générés pendant les 2 prochaines années.

## **9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE**

2026-  
01-9361

### **9.1 - Dépôt du bilan mensuel de décembre 2025**

Il est proposé par Jean Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du procès-verbal du service incendie du mois de décembre 2025.



*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

**10 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

2025 de résolution  
ou annotation  
01-9362

**10.1 - DM-2025-07 - lot 4 545 998**

ATTENDU QUE M. Joey Jacques a déposé une nouvelle demande de changement de zonage afin de lui permettre de construire deux immeubles de 7 logements ;

ATTENDU QUE le zonage actuel est Rb 9 et ne permet pas la construction de ce type de bâtisse mais seulement des résidences unifamiliales et des jumelés ;

ATTENDU la recommandation du CCU de refuser:

POUR CES MOTIFS il est proposé par Christian Claveau et résolu

QUE le conseil municipal refuse la demande DM-2025-07.

2026-  
01-9363

**10.2 - Dépôt du procès-verbal de la rencontre ordinaire du CCU du 11 décembre 2025**

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la rencontre du 11 décembre 2025.

2026-  
01-9364

**10.2.1 - Dépôt du procès-verbal de la rencontre ordinaire du CCU du 18 novembre 2025**

Il est proposé par Christian Claveau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la rencontre du 18 novembre 2025.

2026-  
01-9365

**10.3 - DM-2025-08 - Lot 4 543 555**

ATTENDU QUE le propriétaire désire construire une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE le lot 4 543 555 à l'angle de la 2e rue ouest et de la 7e rue ouest, présente une configuration particulière de forme triangulaire, ce qui restreint l'espace constructible de ce lot;

ATTENDU QUE le projet d'implantation soumis à la municipalité situe la future propriété à l'extrémité nord-est du lot en question. qui respecte les 2 marges de recul avant de 7.75 et 8.07 mètres, ce qui est conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE la marge de recul arrière ne peut être respectée, car le garage prévu est un garage attaché à la propriété;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean-Francois Poulin et résolu

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-2025-08 selon le plan d'implantation proposé



2026-  
N° de résolution  
ou annotation 01-9366

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### **11 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS**

#### **11.1 - Demande de permis de réunion**

ATTENDU QUE plusieurs événements de la municipalité sont organisés et nécessite un permis de réunion ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise Ann-Rose Roy, directrice des loisirs, à faire une demande de permise de réunion pour l'ensemble des événements de la municipalité qui en nécessite.

2026-  
01-9367

#### **11.2 - EMBAUCHE COORDONNATEUR DES ACTIVITÉES ESTIVAL**

ATTENDU QUE la Municipalité met à la disposition des citoyens diverses activités pour la saison estivale pour les jeunes ;

ATTENDU QUE le bon fonctionnement est assuré par des coordonnateurs qui permettent de coordonner les activités, les communications et les employés ;

ATTENDU QUE M. Maxime Olivier Roy a occupé le poste de Coordonnateur de Camp de jour pour les quatre dernières éditions et qu'il a confirmé son intérêt à revenir cette année ;

ATTENDU QUE Mme Cloé Gosselin a occupé le poste de Coordonnatrice de Soccer la saison dernière et qu'elle a confirmé son intérêt à revenir cette année ;

ATTENDU QUE Les coordonnateurs estivaux seront rémunérés selon l'échelle salariale applicable au poste.

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Jean-Francois Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité embauche M. Maxime Olivier Roy à titre de Coordonnateur de camp de jour et Cloé Gosselin a titre de Coordonnatrice de soccer pour l'été 2026.

2026-  
01-9368

#### **11.3 - Inscriptions soccer 2026**

ATTENDU QUE la directrice des loisirs a soumis la grille tarifaire pour les inscriptions des loisirs pour l'été 2026 comme suit;

| Année        | 2023     | 2024  | 2025  | Proposition 2026 |
|--------------|----------|-------|-------|------------------|
| Résident     | 75\$     | 80\$  | 85\$  | 85\$             |
| Non-Résident | 138,75\$ | 148\$ | 170\$ | 170\$            |



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

ATTENDU QUE la politique prévoit des avantages pour les familles ayant plusieurs enfants, dont 20% de rabais pour l'inscription du 2e enfant et 35% de rabais pour l'inscription du 3e enfant et suivant ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Etienne Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la tarification 2026 pour l'inscription au soccer 2026 telle que soumis par la directrice des loisirs.

### **11.4 - Camp de jour 2026**

Reporté a la prochaine réunion du 2 février 2026

**2026-  
01-9369**

### **11.5 - PAFIRSPA 1**

Résolution ayant pour objet d'appuyer un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité d'East Broughton, tenue le 26 janvier 2026, il est proposé par le conseiller Jean-Francois Breton et dûment appuyé par le conseiller Etienne Breton:

QUE la municipalité d'East Broughton appuie le projet du service des loisirs de la municipalité d'East Broughton pour le projet " Construction d'un espace de loisirs Multifonction " afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE la municipalité d'East Broughton s'engage à conclure une entente de service avec le service des loisirs pour le projet de Construction d'un espace de loisirs Multifonction afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

**2026-  
01-9370**

### **11.6 - PAFIRSPA 2**

Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité d'East Broughton, tenue le 26 janvier 2026, il est proposé par le conseiller André Roy et dûment appuyé par la conseillère Jean-Francois Poulin:

QUE la Municipalité d'East Broughton autorise la présentation du projet de " Construction d'un espace de loisirs Multifonction " au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité d'East Broughton à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;



N° de résolution  
ou annotation

2026-  
01-9371

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

QUE la Municipalité d'East Broughton désigne Annie Roy, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### **11.7 - Gala de boxe 2026**

ATTENDU QUE le Gala de boxe aura lieu le 25 avril 2026 au Centre des loisirs Desjardins.

ATTENDU QUE des boissons alcoolisées seront vendues et que l'obtention d'un permis de réunion est primordiale;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par le conseiller Jean Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice des loisirs, Ann-Rose Roy, procède à la demande du permis de réunion pour le gala de boxe prévu le 25 avril 2026.

2026-  
01-9372

### **11.8 - Panneau indicateur**

ATTENDU QUE le panneau de pointage actuel de l'aréna est désuet et présente des dysfonctionnements fréquents;

ATTENDU QUE un panneau de pointage moderne est nécessaire pour assurer un affichage fiable des points, du temps de jeu et des pénalités, et pour améliorer l'expérience des joueurs, officiels et spectateurs;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition du nouveau panneau peut être partiellement couvert par la participation de partenaires financiers;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir la mise à jour de ses infrastructures sportives;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-Francois Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à l'achat d'un nouveau panneau de pointage pour l'aréna de la somme de 53 546,16\$ taxes incluses, **conditionnellement à la confirmation de la participation financière des partenaires** dans le projet.

2026-  
01-9373

### **11.9 - Embauche - Loic Maheu**

ATTENDU QUE, pour des raisons indépendantes de notre volonté, certains employés du Centre des loisirs Desjardins sont actuellement dans l'impossibilité d'occuper leurs fonctions pour une période indéterminée ;

ATTENDU QUE la préparation des horaires de travail afin d'assurer le bon déroulement des activités devient de plus en plus complexe dans ce contexte ;

ATTENDU QUE l'affichage d'un poste, tant à l'interne qu'à l'externe, n'a permis de recruter aucun candidat répondant aux exigences requises ;

ATTENDU QUE M. Loic Maheu a manifesté son intérêt à offrir un soutien temporaire jusqu'au retour à une situation normale ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'EMBAUCHER M. Loic Maheu à titre de journalier d'entretien général temporaire, de soir du lundi au jeudi pour un total de 32 heures au salaire de la convention collective.



N° de résolution  
ou annotation

2026-  
01-9374

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen a demandé de faire un règlement pour interdire les motocross sur les dump. Il dit que ça devient invivable. Un tel règlement existe a Tring Junction et Thetford Mines

Un citoyen a demandé pourquoi le bureau de la directrice des loisirs n'était pas a l'aréna ? Il dit que ça serait plus facile pour les gens de communiquer avec

Un prometteur a mentionné qu'il faudrait travailler sur la venue de commerces ou d'industries dans le village.

### 13 - PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire aura lieu le 2 février 2026 a 19h30

### 14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

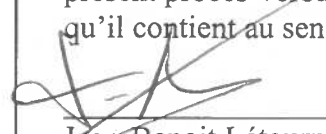
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Etienne Breton et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20 h 44.

**ADOPTÉE**

  
Jean-Benoit Létourneau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Annie Roy  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Jean-Benoit Létourneau  
Maire

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Annie Roy, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.